

Toute inscription après le 31 juillet 2024 se verra appliquer une participation pour inscription tardive de 25€

ÉLÈVE

Nom :

Date de naissance : [] [] [] [] [] [] [] []

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

PHOTO
Obligatoire
(Pour la première demande)

REPRÉSENTANT LÉGAL

À remplir obligatoirement

Père Mère Famille d'accueil

Nom :

Autre (à préciser)

Prénom :

Madame Monsieur

Date de naissance : [] [] [] [] [] [] [] []

Adresse complète :

Commune :

Code postal : [] [] [] [] [] []

Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Portable 1 : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail :@.....

Portable 2 : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

En cochant cette case, j'accepte de recevoir des SMS en cas de perturbation sur le réseau ou d'alerte météo.

SCOLARITÉ

Nom de l'établissement scolaire : Commune :

préciser : école, collège, lycée, lycée professionnel, etc

Régime : interne demi-pensionnaire ou externe

Maternelle / Primaire Collège Lycée

PS
 MS
 GS

CP
 CE1
 CE2
 CM1
 CM2
 ULIS

6^e
 5^e
 4^e
 3^e

SEGPA
 MLDS
 ULIS
 Section sportive
 autre (préciser)

2^{de} Bac Pro
 1^e CAP
 T^{ale} autres

Enseignement de spécialité/ Section professionnelle/
Section Sportive/Langue

(à préciser obligatoirement si le choix de l'enseignement justifie le non-respect de la sectorisation scolaire)

1 2 3

Établissement de secteur Oui Non

Avez-vous obtenu une Dérogation : Oui Non
(si oui, joindre obligatoirement une copie de l'attestation)

NB : une dérogation de l'Education Nationale ne vaut pas acceptation de la prise en charge de la gratuité du transport scolaire par la Région

Les apprentis, étudiants et élèves post-bac ont la possibilité d'accéder aux services de transports scolaires dans la limite des services et places disponibles moyennant une pré-inscription et l'acquisition d'un titre commercial auprès du service régional des mobilités

Transport

Autocar SNCF (train)

Point de montée :

Via :

Point de descente :

pour un trajet en train, indiquer la gare intermédiaire

Vu et vérifié par l'établissement scolaire, le

Je soussigné(e) certifie l'exactitude et le caractère sincère de tous les renseignements fournis sous peine d'encourir les sanctions pénales en vigueur et confirme la demande d'inscription. J'ai lu et j'accepte les termes du règlement régional des transports scolaires, consultable à l'adresse lio-occitanie.fr. J'ai pris connaissance que toute demande d'annulation ne sera recevable que si elle est formulée par courrier motivé adressé au Service régional des Mobilités du Gers.

Fait à : Date : [] [] [] [] [] []

Signature obligatoire :

Cachet et visa obligatoire de l'établissement

Pour plus d'informations contactez : **0 806 800 350** Service gratuit + prix appel

Maison de la Région
Service Régional des Mobilités du Gers
Place Jean David - 32004 Auch

1 Modalités d'inscription

Les inscriptions doivent se faire jusqu'au vendredi 31 juillet 2024 inclus. Cette date est à respecter impérativement pour une prise en charge des transports scolaires dès la rentrée de septembre 2024. **Toute inscription après le 31 juillet se verra appliquer une participation pour inscription tardive de 25 €.** Toutefois, une dérogation peut être accordée si vous êtes dans une des situations suivantes :

- Affectation tardive dans un établissement scolaire
- Déménagement, changement de situation
- Changement de situation familiale ou professionnelle

(joindre le document justificatif correspondant à votre situation)

2 Elèves non ayants-droit

(élève ne fréquentant pas l'établissement scolaire du secteur)

Pour les élèves non ayants-droit, scolarisés sans dérogation en dehors de leur bassin de fréquentation, une participation familiale est demandée, d'un montant de :

- **195 € pour un élève non ayant droit demi-pensionnaire ou interne, (les frais de participation tardive 25€ sont alors inclus dans ce montant)**

Pour les élèves non ayants-droit, les modalités de paiement vous seront précisées une fois votre dossier examiné par le Service régional des transports du Gers.

Ne pas joindre de paiement au moment de l'inscription

3 Conditions d'annulation

Les demandes d'annulation avec remboursement seront recevables uniquement par courrier motivé adressé au Service régional des transports du Gers, **dans le mois qui suit la demande.**

4 Garde alternée

Si l'élève est en garde alternée et que ses deux parents l'inscrivent aux transports scolaires à partir de deux domiciles différents, il pourra bénéficier de deux cartes de transport scolaire.

5 Que faire de cet imprimé

Cet imprimé est à adresser au Service des Mobilités dont l'adresse figure en haut du document après avoir été obligatoirement **visé par l'établissement scolaire**

Ne pas joindre de paiement au moment de l'inscription.

Après acceptation du dossier par le Service régional des transports du Gers, vous recevrez un mail ou un courrier vous précisant les modalités de règlement de la carte. Vous pourrez effectuer le paiement en ligne, par chèque ou en espèces.

La carte ne vous sera adressée qu'une fois le paiement réalisé.